



**8/13
ANS**

**HIVER
2027**

EXPÉDITION EN CHIENS DE TRAÎNEAU



Eschbach-au-Val



7 jours

Le séjour à La Chouette est conçu pour offrir aux enfants une immersion totale dans un environnement naturel tout en combinant aventure, activités ludiques et moments de convivialité. Chaque journée est structurée pour permettre une alternance entre exploration, apprentissage et détente

DÉPART & RETOUR

RENDEZ-VOUS SUR PLACE



DÉBUT DE SÉJOUR

À
17H



FIN DE SÉJOUR

À
09H

Votre enfant est inscrit en « rendez-vous sur place » :
vous le conduisez directement au centre de vacances et vous venez le chercher à la fin de sa colo.



Adresse

Gîte de la Chouette

106 GEISBACH , 68140 Eschbach-au-Val

Contact

Téléphone : 03 90 40 63 70

Accès au centre : Emprunter la direction de Munster, dans la vallée de Munster. Depuis Munster, prendre la direction d'Eschbach-au-Val, puis suivre les indications vers le lieu-dit Geisbach jusqu'au gîte, situé en pleine nature, en lisière de forêt.



REPAS

Premier repas servi : dîner

Dernier repas servi : petit déjeuner + repas pique nique en fonction de l'heure du retour

TRANSPORTS



Gare de Munster

(environ 4 km) puis bus

Villes de départ

En train au départ de Bar-le-Duc, Chartres, Colmar, Épinal, Marseille, Metz, Nancy, Nantes, Paris et Strasbourg, avec des correspondances possibles selon les villes de départ, jusqu'à la gare de Munster, puis transfert jusqu'au Gîte de la Chouette à Eschbach-au-Val.

LE CENTRE DE VACANCES

Le Gîte de la Chouette bénéficie d'un cadre exceptionnel au cœur d'une clairière paisible à Geisbach, à proximité de Colmar. Entouré de 4 hectares de nature, il offre un environnement propice à la détente et à la reconnexion avec la nature, tout en disposant d'équipements modernes et adaptés.

Le site se compose de deux gîtes pouvant accueillir respectivement 19 et 23 personnes, accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et équipés de cuisines et de sanitaires. Une salle de réception pouvant accueillir jusqu'à 90 personnes complète les installations.



 **Effectif du groupe :** 37 participants
 **Capacité d'accueil de la colonie de vacances :** 42 participants

LA RÉGION



Situé au cœur de la vallée de Munster, dans le massif des Vosges en Alsace, le Gîte de la Chouette se trouve à Geisbach, à proximité de Colmar. Niché dans une clairière entourée de 4 hectares de nature, ce lieu paisible doit son nom à une véritable chouette qui dort dans le gîte, apportant une touche originale et authentique à ce cadre naturel exceptionnel.



LE PROJET ÉDUCATIF

Fruit du travail de professionnels des vacances et spécialistes de l'enfance, notre projet éducatif reflète notre ADN et les valeurs que nous véhiculons. Il permet d'avoir un cadre qui associe à la fois pédagogie et divertissement.

NOS ENGAGEMENTS

DES ENFANTS ÉPANOUIS

Avec Vacances pour tous, plus on est différents, plus on rit ! On peut ainsi se révéler individuellement et s'épanouir collectivement dans le respect de l'autre. La diversité, la mixité, l'égalité garçons-filles sont les piliers de notre identité.

DES COLOS INCLUSIVES

Nous favorisons l'inclusion des enfants en situation de handicap et la mixité sociale, avec un accompagnement adapté et des activités aménagées. Nos séjours sont proposés à un prix juste, accessibles au plus grand nombre, sans compromis sur la qualité.

UNE APPROCHE ÉCO-RESPONSABLE

Nous privilégions autant que possible les ressources locales, qu'elles soient alimentaires ou professionnelles, afin de soutenir l'économie de proximité. Dans une démarche de transition écologique, nous mettons en place des critères d'écocertification intégrant des actions concrètes sur la gestion de l'eau, la réduction des déchets et le recours à une alimentation biologique. Par ailleurs, les travaux d'amélioration menés progressivement contribuent à la réduction de notre empreinte carbone.



Ligue de l'enseignement – Vacances pour tous – 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021-75989 PARIS CEDEX 20

Agréée DJEPVA par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative inscrite au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours

Certification d'Immatriculation Atout France (Article R. 211-21 du code du tourisme) : IM 075 100 379-Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930

Séjour déclaré auprès des services de l'État – Éducation nationale, et spécifiquement auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)



LES ACTIVITÉS



7 jours

TRAINEAU

- 1 journée complète
- Activités autour des chiens : soins, alimentation et moments de partage
- Initiation à la conduite d'attelage et balade en chiens de traîneau

7 jours

CABANES



- Activités manuelles et de plein air
- Découverte de la nature et techniques de construction
- Construction d'une cabane en équipe
- Grands jeux et défis en pleine nature



7 jours

VEILLÉE



- 3 Veillées animées et conviviales
- Jeux collectifs et défis en équipe
- Contes et histoires autour de la nature
- Soirées autour du four à pizza

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



Cuisine



Grand Jeux



Randonnées



Salle d'activités



Sports



Plaine de jeux



LA VIE EN COLLECTIVITÉ CHEZ NOUS



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Elle sera constituée d'un directeur titulaire du BAFD ou équivalent. Les animateurs seront recrutés en fonction du nombre d'enfants inscrits. La norme « Jeunesse et sports » est d'un animateur pour 12 enfants. Cependant, nous avons choisi d'affecter 1 adulte au minimum pour 10 enfants.



RESTAURATION

Les repas, préparés par l'équipe de cuisine, sont équilibrés, variés et pris à heures régulières.

C'est un temps éducatif, durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout et mange suffisamment.

Un menu de substitution peut être proposé pour les enfants ayant des convictions religieuses ou philosophiques.



ALLERGIES

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.



LAVAGE DU LINGE

Il est lavé 1 fois dans la semaine et au besoin.

Les enfants auront la possibilité, pour les linges les plus fragiles, de les laver à la main.

IMPORTANT !

Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge. Tout retour à domicile, hors décision médicale sera à votre charge, sans remboursement des jours non consommés. Toute consommation, détention ou incitation à l'usage de cigarettes, cigarettes électroniques ou tout autre produit assimilé est strictement interdite.





LA VIE EN COLLECTIVITÉ CHEZ NOUS



CONTACT AVEC LES ENFANTS

Un accès au blog www.ondonedesnouvelles.com sera donné sur la convocation de départ. L'équipe du centre fera le maximum pour mettre à jour ce blog le plus souvent possible.

Ne soyez pas trop déçus si les nouvelles sont irrégulières ; c'est souvent le signe de vacances riches et actives pour vos enfants.

En cas d'urgence (pour des causes graves et réelles) vous pouvez joindre la direction des séjours au numéro **06 62 58 72 07**



RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

À travers les activités proposées, les animateurs encourageront chaque enfant à développer : la prise de responsabilités, l'autonomie adaptée à ses capacités, le plaisir, ainsi que la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils veilleront à organiser la vie quotidienne de manière à respecter les besoins individuels de chaque enfant : sommeil, alimentation et hygiène.

- La vie collective sera structurée pour respecter les rythmes et besoins spécifiques de chaque enfant.
- Les moments de lever, petit-déjeuner et coucher seront adaptés à chaque enfant de manière individualisée.
- Le lavage du linge n'étant pas prévu, nous vous demandons de bien veiller à fournir le nécessaire et à ne pas oublier des tenues chaudes et adaptées aux activités neige.
- Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi de la santé de tous les participants, en collaboration avec le médecin référent du centre. Il est essentiel de veiller à ce que le dossier d'inscription soit complet, en particulier la section « renseignements médicaux », et que le certificat médical soit fourni, compte tenu de la pratique d'activités sportives.
- Concernant les moments de la vie quotidienne — lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge — un adulte sera responsable d'un petit groupe de 8 à 10 enfants tout au long du séjour, afin de créer un environnement sécurisant et de permettre à chaque enfant de conserver ses repères. Cela est particulièrement crucial pour les plus jeunes, qui ont besoin de se sentir en sécurité.



UNE JOURNÉE TYPE



LE MATIN

Après un réveil en douceur et un bon petit déjeuner, une belle journée s'annonce. En attendant que tous les copains soient réveillés, des jeux calmes sont proposés par les animateurs.

Pour la toilette, les animateurs s'assurent que tous les enfants prennent leur douche et se brossent les dents.

La propreté, c'est important !



LES ACTIVITÉS

Le matin

Une fois la toilette effectuée, place aux premières activités de la journée : surf, paddle, équitation, danse, escalade, course d'orientation...

L'après-midi

En début d'après-midi, des temps calmes sont mis en place, adaptés à l'âge des participants (sieste pour les tout-petits, lecture, jeux, ping-pong).

Et c'est reparti pour les activités ! Sportives, artistiques ou culturelles, il y en a pour tous les goûts.

On se dépense et on s'amuse avant la pause goûter.

Tout au long du séjour, les jeunes peuvent s'exprimer et être force de proposition.



LE TEMPS DES REPAS

Composés de plats variés et équilibrés préparés avec soin, les repas ont lieu en présence des animateurs qui veillent à leur bon déroulement.

Du petit-déjeuner au dîner, l'assiette a du goût !



LA FIN DE JOURNÉE

Après une belle journée avec les copains et le repas du soir, les veillées sont adaptées à l'âge et à l'énergie des enfants.

Les plus grands pourront participer à des activités pendant que les plus petits profiteront de moments de détente et de repos. Nous veillons à ce que le temps de sommeil nécessaire à chaque enfant soit respecté.

Et bien sûr, on n'oublie pas la toilette du soir !



PRÉPARER VOTRE SÉJOUR



Linge

Tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.



Argent de poche

La perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (5 à 10 €) est largement suffisante. Un système de banque est proposé aux enfants pour éviter toute perte.



Téléphone

Des créneaux horaires sont prévus pour permettre aux enfants de téléphoner à leur famille. Les téléphones portables, récupérés en début de séjour afin d'éviter les casses, vols et perturbations de la vie collective.



Objets de valeur

Il est déconseillé de prévoir des vêtements et objets de valeur. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès son constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.



Santé

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistance sanitaire est en contact avec les services médicaux locaux.



Coutumes alimentaires

Elles sont respectées dans le cadre du principe de laïcité en centre de vacances. Des précautions spécifiques sont mises en place pour les allergies alimentaires, qui doivent être signalées avant le séjour.



Assurance

Tous nos séjours sont couverts par notre assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire). En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.



ASSURANCE MULTIRISQUE

Raqvam Associations et Collectivités

Contenu et montant maximum des garanties

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif aux dommages liés à toute maladie transmissible, à la responsabilité civile « produits » et des plafonds relatifs aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance, conformément à l'article 24.4 des conditions générales.

Désignation	Contenu	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE - DÉFENSE (art. 20 à 24 des conditions générales)	1 - Responsabilité civile générale - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs - dommages corporels résultant de la responsabilité civile médicale <i>La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à</i> - dommages immatériels non consécutifs - à l'exception de ceux résultant de la violation du secret médical	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 155 000 €
	2 - Responsabilité civile « atteintes à l'environnement » - dont dommages environnementaux et préjudice écologique	5 000 000 € 50 000 €
	3 - Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	310 000 €
	4 - Responsabilité civile du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (y compris la responsabilité locative du fait de la perte de loyers que pourrait subir le propriétaire), responsabilité du propriétaire et/ou du locataire à l'égard des voisins et des tiers, Responsabilité du propriétaire à l'égard du locataire (recours des locataires)	125 000 000 € (pour les seuls dommages matériels)
	5 - Responsabilité civile « produits » (y compris le risque d'intoxication alimentaire) - dont frais de retrait - dont dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € 1 000 000 € 50 000 €
	6 - Responsabilité civile « agence de voyages »	5 000 000 €
	7 - Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus - à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 € 50 000 €
	8 - Défense	300 000 €
	9 - Défense des salariés (cf. article 21-2 des conditions générales)	20 000 €
	1 - Mesures d'urgence 2 - Dommages aux biens de la collectivité - meubles meublants et, en matière immobilière, ouvrages, dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3 - meubles meublants et, en matière immobilière, ouvrages, dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3 - autres biens dont bateaux avec et sans moteur espèces, titres et valeurs détenus au titre des activités de la collectivité assurée - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau	voir annexe 3B des conditions générales valeur de reconstruction ou de remplacement valeur de reconstruction ou de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale valeur vénale 1 600 € 4 600 €
DOMMAGES AUX BIENS ASSURÉS (art. 25 à 33 des conditions générales)	3 - Garanties des expositions - exposition ne nécessitant pas une déclaration préalable (valeur inférieure ou égale à 77 000 €) - exposition nécessitant une déclaration préalable (valeur supérieure à 77 000 €)	valeur vénale à concurrence de 77 000 € valeur vénale à concurrence de la valeur assurée
	4 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens utilisés à l'occasion de l'activité assurée	600 €
	5 - Garanties accessoires - frais de déplacement et de remplacement d'objets mobiliers à la suite d'un sinistre garanti frais de déblais et de transport des décombres frais consécutifs à l'impossibilité d'occuper les bâtiments - frais de mise en conformité des bâtiments frais de retraitement après échouement ou naufrage du bateau	à concurrence de leur montant à concurrence de leur montant à concurrence de la valeur locative mensuelle des bâtiments sinistrés dans la limite de 12 mois à concurrence de 10 % du montant de la remise en état à l'identique à concurrence de la valeur vénale du bateau au jour du sinistre à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines
	1 - Services d'aide à la personne : assistance à domicile	1 400 €
	2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, et de transport des blessés dont frais de lunetterie frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	80 € 16 € par jour dans la limite de 310 € à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3 100 €
	3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	
	4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne	6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux
	5 - Capitaux décès : - capital de base (art. 36.1) - capitaux supplémentaires (art. 36.2) - conjoint - chaque enfant à charge	3 100 € 3 900 € 3 100 € à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime
	6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	
	RECOURS PROTECTION JURIDIQUE (art. 42 à 47 des conditions générales) À la condition, en ce qui concerne le recours judiciaire, que le montant des dommages visés à l'article 45 des conditions générales soit supérieur à 5 fois la franchise générale	sans limitation de somme
ASSISTANCE (art. 54 des conditions générales)	Les participants aux activités de la collectivité assurée souscriptrice du contrat Raqvam bénéficient des garanties d'assistance dans les conditions et selon les plafonds prévus par la convention d'assistance annexée aux conditions générales.	

Franchises

• Franchises contractuelles

- franchises applicables aux indemnités versées au titre de la garantie dommages aux biens :

- franchise générale : 150 € ;

- franchise applicable aux dommages subis par les biens assurés en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : franchise alignée sur le montant de la franchise légale catastrophes naturelles ;

- franchise « vol » : 10 % du montant de l'indemnité, sans pouvoir être inférieure à 360 €, ni supérieure à 3 600 €. En cas de vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, le montant de la franchise est doublé. Si dans les douze mois qui suivent la date d'un premier vol, d'autres sinistres surviennent dans un même lieu de risque, la franchise applicable à l'exercice en cours (ainsi que les bornes dans lesquelles elle se situe) progresse de façon arithmétique à chaque nouvelle déclaration de sinistre : elle est doublée au second, triplée au troisième, etc.

- franchise applicable aux indemnités versées au titre de la garantie responsabilité civile : néant.

• Franchise applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles (y compris sécheresse) : franchise légale sous réserve de dispositions particulières en cas d'arrêts successifs concernant la même commune.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ Informations sanitaires et médicales
- ✓ Autorisation et engagement
- ✓ Attestation de vaccination
- ✓ Attestation de sécurité sociale



DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Allergie alimentaire
- ✓ PAI si le jeune est en situation de handicap
- ✓ Allergie non alimentaire
- ✓ CNI
- ✓ Autorisation médicale pratique sportive
- ✓ Fiche trousseau
- ✓ Attestation nautique
- ✓ Ordonnance lunette / médicaments
- ✓ Autorisation de sortie du territoire

Rendez-vous sur l'espace client

Vous pouvez désormais remplir vos différents formulaires directement en ligne en vous rendant sur votre [espace client](#).

Retrouvez toutes les informations nécessaires avant, pendant ou après le séjour dans notre guide pratique.



FICHE TROUSSEAU



Nom et Prénom de l'enfant :

Séjour - date et lieu :



Il est recommandé que le linge et les vêtements soient **marqués avec le nom et prénom de l'enfant**.
Ce que l'enfant porte le jour du départ est compris dans la liste. La fiche trousseau doit être dans la valise.

À EMPORTER	FOURNI PAR LES PARENTS	RELEVÉ À L'ARRIVÉE	RELEVÉ AU DÉPART	OBSERVATIONS
7 Tee-shirts ou polos				
8 Slips ou culottes				
3 Sous pull				
7 Paires de chaussettes				
2 Pantalons + 1 survêtement				
2 Collants				
2 Pull-over ou sweat-shirts				
2 Pyjama				
4 Salopette de ski				
1 Anorak				
Bonnet + gants ou moufles				
Lunettes de ski				
Baskets				
Après ski				
Chaussons				
Serviette + gant de toilette				
Trousse de toilette complète				
Bonnet de bain				
Stick à lèvres				
Crème solaire				
Mouchoirs en papier				
Sac de linge sale				
Nécessaire courrier				
Crème solaire				